



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54-810-01 Fotográfus és fotótermék-kereskedő

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Photographe et commerçant d'articles de photographie  
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- réaliser des photographies et des vidéos ainsi que des travaux de post-production;
- commercialiser des articles de photographie, donner des informations sur les prestations, développer des photographies analogues et digitalisées;
- exécuter des tâches relatives à la gestion conforme aux règles du magasin/site/salon;
- réaliser individuellement des photographies, faire des travaux de conception et de réalisation de photographe en appliquant les connaissances théoriques et pratiques acquises.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3713 Photographe  
8137 Technicien de laboratoire de photographie et de vidéo

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Ministre des Ressources Humaines</p>																		
<p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b></p> <p><b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b> 54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p><b>Code ISCED2011:</b> 4</p> <p><b>Niveau du CNCP de la Hongrie:</b></p> <p><b>Niveau du CEC:</b></p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																		
<p><b>Mention de série du certificat: PT K</b></p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p><b>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</b></p>	<p><b>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 55%;">Réponse aux questions élaborées sur la base des exigences d'examen et tirées au sort à partir des questions d'examen communiquées préalablement aux étudiants</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Présentation du chef d'oeuvre professionnel et du portefeuille</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">28.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Représentation, imagerie, traitement d'image par ordinateur, présentation des produits</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">42.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>			Épreuve orale	Réponse aux questions élaborées sur la base des exigences d'examen et tirées au sort à partir des questions d'examen communiquées préalablement aux étudiants	5	30.00	Épreuve pratique	Présentation du chef d'oeuvre professionnel et du portefeuille	5	28.00	Épreuve pratique	Représentation, imagerie, traitement d'image par ordinateur, présentation des produits	5	42.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Réponse aux questions élaborées sur la base des exigences d'examen et tirées au sort à partir des questions d'examen communiquées préalablement aux étudiants	5	30.00																
Épreuve pratique	Présentation du chef d'oeuvre professionnel et du portefeuille	5	28.00																
Épreuve pratique	Représentation, imagerie, traitement d'image par ordinateur, présentation des produits	5	42.00																
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																	
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p>																		
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</b></p>																			
<p><b>Base légale</b></p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Arrêté n° 37/2013 (V. 28.) du Ministère des Ressources Humaines sur les exigences professionnelles et critères d'examen portant sur les qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre.</p>																			

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

### Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat

### Modules d'exigences professionnelles:

- 10037-12 Caractérisation des appareils de photographie
- 10038-12 Activités commerciales et d'entreprise
- 10039-12 Exercices de théorie de l'art et de dessin technique
- 10854-12 Théorie de la photographie
- 10855-12 Pratique de la photographie
- 11498-12 Animation de personnel I (en cas de formations faisant suite au baccalauréat)
- 11500-12 Santé et sécurité sur le lieu de travail

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

**Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>**

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

**CACHET**